



Quelle procédure a suivre pour ma régularisation

Par **noearris**, le **17/09/2011** à **01:13**

Bonjour,
Je suis algérien, et marié avec une algérienne depuis 2006 ; mon épouse a une carte de séjours de dix ans encours de validité ; notre mariage est célébré en Algérie ; on n'a pas fait de demande de regroupement familiale car ma femme ne remplissait pas les conditions (pas de logement ni de travail stable) maintenant on vient d'avoir un enfant ici France. J'ai demandé un visa pour venir assister à l'accouchement qui m'a été accordé après un recours mais les services consulaires m'ont accordé que 15 jours avec une seule entrée. Maintenant en France, j'aimerais savoir si j'ouvre droit a une carte de séjours de « vie privé familiale » ; sachant que ma femme est sans emploi ; et ne peu subvenir seule au besoin du bébé, ni occupée seule de lui si je repars en Algérie.
Si j'ai une promesse d'embauche pourrai-je espérer une régularisation
Quelle est la meilleur procédure a suivre pour ma régularisation, et combien de temps ça peut prendre.
Merci a tous.

Par **mimi493**, le **18/09/2011** à **01:46**

La promesse d'embauche permet de tenter la demande de carte mention salarié, mais il faut que soit le métier soit sur la liste des métiers sous tension dans votre région, soit qu'il n'y ait pas de chômage dans ce métier